



Pour des juristes, par des juristes

Bulletin à l'intention des clients de l'AABC

Printemps 2009

Les quatre principaux moyens de protéger votre famille

Nous désirons tous protéger nos êtres chers de tout mal et les aider à vivre une vie longue et heureuse. Mais, il est parfois difficile de déterminer les moyens à prendre pour protéger nos proches. Voici quatre étapes à suivre :

- ➊ **Accorder la priorité à leur bien-être.** Il est dit que rien n'est plus important que la santé. Assurez-vous donc que votre famille suit un régime alimentaire équilibré, qu'elle pratique des exercices régulièrement, qu'elle se soumet annuellement à des examens médicaux et dentaires et qu'elle suit les conseils des médecins.
- ➋ **Protéger leur domicile.** Installer des détecteurs de fumée, assurer leur bon fonctionnement toutes les semaines et remplacez les piles tous les six mois. Achetez des extincteurs d'incendie et faites en sorte que tous les membres de la famille sachent comment les utiliser. Si vous demandez à votre service d'incendie local d'inspecter votre domicile afin de détecter les risques de feu, vous pouvez même prévenir un incendie.
- ➌ **Protéger leur avenir au moyen d'une assurance vie.** Les avantages d'une assurance vie temporaire, même toute simple, peuvent aider vos personnes à charge à faire face aux difficultés que pourrait susciter la perte subite de votre soutien financier. On estime que le montant d'assurance nécessaire est celui qui devrait suffire à remplacer votre revenu pendant que votre famille essaye de prendre le dessus. Cela pourrait durer de trois à dix ans ou même plus si vous avez de jeunes enfants.
- ➍ **Protéger leur mode de vie.** Au cours de vos années d'activité, le risque de devenir invalide est plus grand que celui de décéder. Comment vous et votre famille pourrez vous débrouiller si une maladie ou une blessure mettrait fin de façon permanente à votre capacité de gagner un revenu? Seriez-vous en mesure de faire face aux frais de votre domicile, de votre voiture et de vos enfants? Grâce à une protection adéquate d'assurance invalidité, vous et votre famille pouvez être protégés contre les effets dévastateurs qu'une perte de revenu de longue durée pourrait avoir sur vos vies.

Des régimes d'assurance vie temporaire et d'assurance protection du revenu en cas d'invalidité peuvent être souscrits à peu de frais par l'entremise de votre représentant autorisé de l'AABC. Une fois que vous aurez pris les mesures nécessaires au bien-être de votre famille, vous aurez la certitude d'avoir fait une grande différence.

Faire face aux dégâts d'eau

L'eau est une des principales causes de dommage matériel. Qu'il s'agisse d'une fuite de toit, d'un refoulement d'égout ou simplement d'un tuyau légèrement troué, les dégâts d'eau peuvent vous coûter très cher et vous causer beaucoup d'ennuis.

Voici quelques conseils sur la manière de procéder si vous découvrez un dégât d'eau dans votre domicile.

- Coupez toute source d'eau intérieure susceptible de causer le problème.
- N'allumez aucun interrupteur électrique avant que votre système électrique ne soit vérifié.
- Ouvrez toutes les fenêtres de votre domicile afin d'accélérer le

Utilisez votre remboursement d'impôt à votre avantage

Comme beaucoup de Canadiens, il est possible que vous receviez un remboursement d'impôt lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. En règle générale, il serait bon de produire votre déclaration de revenus le plus tôt possible afin de tirer profit d'un remboursement potentiel. Voici quelques idées à considérer :

Cotisez à votre REER : Le fait d'utiliser votre remboursement d'impôt pour faire un versement forfaitaire au titre de votre REER peut vous aider à tirer profit de la croissance composée à l'abri de l'impôt. Au fil du temps, cela peut donner un grand coup de pouce à votre épargne-retraite.

Réduisez des dettes comportant un taux d'intérêt élevé : En remboursant vos dettes rapidement, vous libérez le capital pour d'autres choses.

Cotisez à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) : Comme les cotisations à un REER, celles faites à un CELI tirent également avantage de la croissance à l'abri de l'impôt. Mais, contrairement au REER, les retraits à partir d'un CELI sont libres d'impôt.

Réduisez votre emprunt hypothécaire : Si votre hypothèque vous permet d'effectuer des remboursements anticipés sans aucune pénalité, le fait d'affecter votre remboursement d'impôt au solde du principal pourrait vous épargner des milliers de dollars en frais d'intérêts.

Des REER et des CELI sont offerts par l'entremise de Services financiers ABC. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant de l'ABC ou visiter le www.barfinancial.com.

En raison de taux d'intérêt à leur minimum historique et de marchés boursiers qui se démènent, les hypothèses utilisées pour calculer vos niveaux de protection actuels pourraient ne plus être valides. Vous et votre famille courez donc le risque de détenir une assurance insuffisante. Votre représentant autorisé de l'AABC peut examiner vos besoins d'assurance avec vous et déterminer si des changements devraient être apportés à votre couverture.

Aussi, vos besoins d'assurance devraient être examinés si un changement important a eu lieu dans votre vie, comme un changement de revenu, de travail, un mariage ou la naissance d'un enfant. Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.

processus de séchage.

- Vérifiez les plafonds mouillés pour vous assurer qu'ils ne s'effondreront pas sous le poids de l'eau. En cas de besoin, percez le plafond afin de dégager le surplus d'eau. Ayez un seau à portée de la main.
 - Retirez les tapis mouillés et tout matériel contaminé de votre domicile.
 - Évitez d'utiliser les appareils électroménagers, comme les aspirateurs, pour nettoyer l'eau. Utilisez plutôt une vadrouille.
 - Appelez votre compagnie d'assurance pour soumettre une demande de règlement.

Les membres de l'ABC et les employés des cabinets juridiques sont admissibles à des tarifs d'assurance habitation réduits par l'entremise de TD Assurance Meloche Monnex. Pour en savoir plus, visitez le www.barinsurance.com.

Foire aux questions

Eligibilité

Q. Qui est admissible à souscrire aux produits d'assurance de l'AABC?

R. Sont admissibles à la plupart des produits de l'AABC, les avocats, les juges et les notaires du Québec ainsi que leurs conjoints et leurs enfants adultes. De plus, les employés des cabinets juridiques et leurs conjoints sont admissibles à certains produits. Pour en savoir davantage sur l'admissibilité à nos produits, veuillez visiter notre site au www.barinsurance.com.

Q. Je suis un avocat qui considère un changement de carrière. Est-ce que je perds ma couverture de l'AABC si je quitte la profession juridique?

R. Une fois que votre assurance est en vigueur, vous pouvez la garder même si vous quittez la profession juridique.

Pour en savoir davantage sur l'admissibilité, veuillez communiquer avec votre représentant autorisé de l'AABC ou visiter le www.barinsurance.com.



Ne remettez pas à demain ce qui pourrait vous donner un crédit d'impôt aujourd'hui

Les Canadiens ont une occasion unique en 2009 de faire des travaux de rénovation à leurs domiciles et de réclamer un crédit d'impôt pour les matériaux et la main-d'œuvre. Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire a été présenté dans le budget fédéral de janvier 2009.

Il s'agit d'un crédit fixe de 15 % à l'égard des dépenses qui dépassent 1 000 \$ sans excéder 10 000 \$. Le montant maximum du crédit est de 1 350 \$ par famille.

Les dépenses ne sont pas toutes admissibles au crédit. Les contrats d'entretien et de service périodiques ainsi que l'achat de meubles et d'outils ne sont pas admissibles. Tout autre projet susceptible d'améliorer la valeur à long terme de votre domicile est admissible, notamment les rénovations d'une cuisine, d'une salle de bain et d'un sous-sol, la peinture de l'intérieur ou de l'extérieur de votre logement, l'installation d'une nouvelle moquette ou d'un nouveau plancher de bois franc, le remplacement de votre appareil de chauffage ou de conditionnement d'air, l'amélioration du revêtement isolant, le resurfage de votre voie d'accès pour autos et l'installation d'une nouvelle pelouse.



Le crédit d'impôt pour rénovation domiciliaire peut être également associé à d'autres programmes gouvernementaux. Par exemple, rendre votre domicile plus énergétique peut vous qualifier pour une subvention de 5 000 \$ au titre du Programme écoÉNERGIE Rénovation alors que vous réclamez le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire pour les dépenses d'installation d'un nouvel appareil de chauffage ou de conditionnement d'air.

Après la dernière cigarette...

Si vous fumez, cesser de fumer est la meilleure chose que vous puissiez faire pour améliorer votre santé et votre qualité de vie. Les non-fumeurs ont un risque beaucoup moindre de contracter des douzaines de maladies reliées au tabagisme. Il n'est jamais trop tard pour cesser de fumer. Les avantages d'être sans fumée commencent à apparaître quelques minutes après votre dernière cigarette.

- **20 minutes plus tard** : la pression artérielle et le pouls redeviennent normaux.
- **8 heures plus tard** : le niveau de monoxyde de carbone dans le corps baisse. Le niveau d'oxygène dans le sang augmente jusqu'à la normale.
- **48 heures plus tard** : les chances de subir une crise cardiaque commencent à baisser et les sens de l'odorat et du goût commencent à s'améliorer.
- **72 heures plus tard** : la respiration devient plus facile. Les tubes bronchiques commencent à se détendre et le niveau d'énergie augmente.
- **2 semaines à 6 mois plus tard** : la circulation du sang s'améliore et la fonction des poumons augmente. Les problèmes respiratoires ainsi que la toux et la respiration sifflante s'apaisent.
- **1 an plus tard** : le risque d'une crise cardiaque reliée au tabagisme est réduit de moitié.
- **10 ans plus tard** : le risque de décès suite à un cancer du poumon est réduit de moitié.
- **15 ans plus tard** : le risque de décès suite à une crise cardiaque est le même que pour une personne qui n'a jamais fumé.

Douze mois après avoir cessé de fumer, vous pouvez faire une demande pour des tarifs de non-fumeurs. Les non-fumeurs paient beaucoup moins que les fumeurs. Par exemple, un homme non fumeur de 40 ans ne paiera que 29,13 \$ par mois pour une assurance vie temporaire de l'AABC de 500 000 \$ alors qu'il paierait 55,26 \$ s'il était fumeur.

Il est difficile de cesser de fumer. Cependant, pour la plupart des personnes, les symptômes de privation associés à l'abandon du tabac durent environ une semaine. Vous pouvez y faire face en sachant exactement à quoi vous attendre et en trouvant, avant d'arrêter, d'autres moyens de résister à l'envie de fumer. Les symptômes de privation sont les signes que votre corps se rétablit et ils ne durent pas longtemps. Si vous jugez avoir besoin d'aide, consultez votre médecin.

Avez-vous des questions portant sur l'assurance?

Consultez notre site Web www.barinsurance.com. En plus d'obtenir des renseignements détaillés sur nos produits, vous avez également accès à des calculateurs aux fins de planification d'assurance et de comparaisons de taux. En outre, un centre d'éducation vous permettra de mieux comprendre les options d'assurance qui vous sont offertes. À l'AABC, nous estimons qu'un consommateur averti est un consommateur avisé.

L'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC) offre aux membres de la communauté juridique canadienne, à leurs familles et à leurs employés, des produits d'assurance de qualité à un coût modique. Seuls les représentants des ventes autorisés de l'AABC peuvent vous vendre des produits de l'AABC.

Pour en savoir plus au sujet de l'AABC, veuillez communiquer avec le représentant autorisé de l'AABC qui dessert votre région, nous appeler au 1 800 267-2242 ou consulter notre site Web au www.barinsurance.com